Bienvenue Vélo





DESCRIPTIF

Le Label Bienvenue Vélo permet d'offrir des services et équipements adaptés aux besoins spécifiques des cyclotouristes tout en assurant une meilleure visibilité des opérateurs sur le territoire. Les établissements "Bienvenue Vélo" sont des endroits où il fait bon de s'arrêter et où les hôtes sont heureux de vous



PUBLIC CONCERNÉ

⇒ Hébergements touristiques

Camping, gîte rural, gîte à la ferme, gîte citadin, chambre d'hôtes et chambre d'hôtes à la ferme, meublé de vacances, hébergement insolite, hôtel, village de vacances

⇒ Hébergements de tourisme social

Auberges de jeunesse, gîtes d'étape, centres d'hébergement

voir arriver à vélo de tous types (VTT, de route, électrique et Gravel...).

Établissements du secteur Horeca

Restaurants, brasseries, cafés, bistrots de terroir, restaurants à la ferme et salons de dégustation

Musées et Attractions

Attractions touristiques, châteaux, parcs de loisirs, sites de mémoire, parcs ou jardins, parcs animalier, musées

⇒ Organismes touristiques

Fédérations provinciales du Tourisme, Maisons du Tourisme, Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiative

⇒ Producteurs et artisans

Producteurs, Artisans, Magasins à la ferme, Points de vente collectifs, Fromageries, Viticulteurs, Brasseries, Distilleries

⇒ Loueurs et réparateurs de vélos



CONDITIONS D'ADHÉSION

Les opérateurs « Bienvenue vélo » doivent répondre à une série de critères minutieusement identifiés afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques des cyclistes. Il existe des grilles de critères spécifiques pour chaque catégorie d'opérateur.

À titre d'exemples :

- Etre autorisé et reconnu par Tourisme Wallonie
- Etre situé à maximum 5 km d'un réseau cyclable (RAVeL, réseaux points-nœuds)
- Disposer d'un local sécurisé et couvert
- Informer sur les possibilités de prendre un repas
- Fournir des informations utiles sur les réseaux cyclables et les services aux cyclistes
- Mettre à disposition des cyclistes une trousse de premiers soins
- Disposer d'un équipement pour la réparation et le nettoyage des vélos
- · Donner l'accès à une buanderie
- Proposer des informations touristiques et une liste des services utiles de la région
- Mettre des cartes d'itinéraires des lignes RAVEL et autres voies cyclables à disposition

±#LABELLISER



PROCÉDURE

- 1. Introduire le dossier de candidature "Bienvenue Vélo" à Tourisme Wallonie
- Visite gratuite (sur RDV) de l'établissement par un conseiller "Bienvenue Vélo"
- Remise du dossier et d'un avis par le conseiller à Tourisme Wallonie
- Octroi du label par Tourisme Wallonie si tout est en ordre



AVANTAGES

- Offrir un accueil et des services adaptés aux besoins spécifiques des cyclistes
- Répondre aux tendances actuelles
- Participer à une démarche de tourisme durable
- Participer à un projet fédérateur visant à faire de la Wallonie une destination d'excellence du vélotourisme
- Augmenter la visibilité de son établissement auprès des touristes
- Intégrer un réseau de 1.000 labellisés en Wallonie
- Adhérer à un label soutenu et coordonné par Tourisme Wallonie



COÛT Gratuit

#LABELLISER • 04/279.50.74 • **labelliser**@tourismepro.be



